

Injonction légale à un adulte pour des soins

Par GUYCAM, le 02/11/2011 à 10:52

Bonjour,

la nature de mon problème :

mon beau-fils (fils de mon épouse) agé de 47 ans est en train "d'exploser en vol " entrainant sa famille (concubine et 2 enfants de 2 et 4 ans) dans sa chute. Il agit de même avec sa mère la harcelant pour toute chose (secondaire ou importante). IL est dans une spirale permanente de l'échec rendant le monde entier responsable de ses échecs multiples. Cependant ceci a déclenché chez lui des acouphènes (problèmes auditifs importants et même graves) depuis plus d'un an. Il essayé un certain nombre de solutions qui n'ont pas une grande efficacité. Il devient agressif dans sa vie personnelle et probablement ceci a des conséquences sur sa vie professionnelle.

IL lui avait été conseillé fortement de suivre un traitement psychiatrique pour accompagner ses problèmes mais il a annulé les RDV.

Il faut qu'il prenne un congé maladie tout en se soignant fortement sur le plan mental pendant un séjour médical en maison de repos afin de traiter la dépression et éventuellement ses acouphènes par conséquence.

Comment peut-on l'obliger légalement à entrer en maison de repos pour traitement ? sa compagne le souhaite en raison de son comportement de plus en plus délicat et nous avons consulté des docteurs pour son état de santé.

Merci d'avance pour une esquisse de réponse et non bien sûr une solutions toute prête. Avec mes sentiments distingués.

Par mimi493, le 02/11/2011 à 11:05

Il faut demander une hospitalisation à la demande d'un tiers (un internement forcé en d'autres

termes). C'est une solution toute prete, désolée :) http://vosdroits.service-public.fr/F761.xhtml

Les médecins ont parlé de schizophrénie ?

Par GUYCAM, le 02/11/2011 à 11:50

Merci infiniment pour votre réponse. Elle est claire, précise et j'ai consulté le site que vous m'avez cité. Et il ne s'agit pas d'une réponse toute prête car il y avotre lecture et votre analyse. Avec mes remerciements renouvelés.